

## SYNOPSIS DATÉ DU 21 JUILLET 2008

*Le présent document ne constitue qu'un synopsis et est fourni sous réserve entière des renseignements plus détaillés figurant dans le document d'information daté du 24 mars 2006 (le « document d'information »), et devrait être lu en conjonction avec celui-ci. Les renseignements contenus aux présentes ont été mis à jour afin de tenir compte de changements survenus depuis la date du document d'information. Les expressions clés utilisées aux présentes sans y être définies le sont dans le document d'information.*



### CITIBANK CANADA

## **Billets Optimisation « Blue Chip » à capital protégé, série 3** *Remboursement du capital garanti*

Le 18 mai 2006 (la « date de règlement »), Citibank Canada a émis les Billets Optimisation « Blue Chip » à capital protégé, série 3 (les « billets »), en coupures de 100 \$, billets dont le rendement est lié, de la façon décrite aux présentes, au rendement du prix des actions ordinaires (chacune, une « action » et, collectivement, les « actions ») des huit sociétés suivantes (chacune, une « société de référence » et, collectivement, les « sociétés de référence ») :

- 3M Company
- Alcan Inc.
- Bank of America Corporation
- BCE Inc.
- JP Morgan Chase & Co.
- Les Compagnies Loblaw Limitée
- Pfizer Inc.
- Groupe TMX Inc. (auparavant, Groupe TSX Inc.)

Le rendement du prix des actions d'Alcan Inc. a été « bloqué » avant le cas de fusion qui a eu lieu le 14 novembre 2007 et, par conséquent, cette société de référence n'a pas été remplacée par une nouvelle société de référence.

#### **Durée des billets et versement à l'échéance**

Les billets viendront à échéance le 19 mai 2014 (la « date d'échéance »), sous réserve d'un report si cette date, telle qu'elle était initialement prévue, ne tombe pas un jour de bourse ou s'il survient ou se poursuit un cas de perturbation des marchés à cette date.

Le troisième jour ouvrable suivant la date d'échéance (la « date de paiement »), chaque porteur de billets (un « porteur »), considéré comme tel à la date d'échéance, recevra, pour chaque billet qu'il détient, un remboursement de 100 \$, soit le capital d'un billet (le « capital »), ainsi qu'un rendement, le cas échéant (le capital et le rendement, le cas échéant, sont ci-après nommés collectivement le « montant du remboursement à l'échéance »).

Tous les paiements pour les billets seront versés par Citibank Canada à Services de dépôt et de compensation CDS inc. ou son prête-nom (« CDS »), le porteur inscrit, en vue d'être distribués par CDS aux comptes de ses adhérents. Les montants payables aux porteurs qui ont souscrit leurs billets par l'intermédiaire de FundSERV seront versés par l'intermédiaire de CDS ou de son prête-nom à Trust Banque Nationale, en tant qu'adhérent CDS, puis seront distribués par Financière Banque Nationale Inc. (« FBN ») aux porteurs conformément au registre attestant le droit de propriété véritable à l'égard des billets maintenu par FBN.

#### **Frais**

Citibank Canada a versé à OpenSky Capital Inc. (l'« agent ») un montant correspondant à 2 % du montant brut des billets au titre de l'exécution par l'agent des obligations auxquelles il est tenu aux termes de la convention d'agence et elle a versé aux membres du groupe de démarchage pour la vente des billets une commission correspondant à 4 % du montant brut des billets. Ces versements n'auront pas d'incidence sur le montant du remboursement à l'échéance. Aucun des frais payables par les porteurs n'aura d'incidence sur le montant du remboursement à l'échéance.

#### **Rendement à l'échéance**

Les billets ne portent pas intérêt.

À la date de paiement, chaque porteur considéré comme tel à la date d'échéance recevra, à l'égard de chaque billet qu'il détient, le montant du remboursement à l'échéance, lequel correspondra au plus élevé des montants suivants : (i) le capital et (ii) le capital multiplié par la somme de 1 + le rendement bloqué global des actions.

Le rendement bloqué global des actions correspondra à la somme des huit rendements bloqués des actions calculés à chaque date de détermination du rendement bloqué des actions annuelle. Chaque rendement bloqué des actions choisi sera exprimé comme la différence entre (i) le rendement du prix (plafonné à 114,00 %) de l'action affichant le meilleur rendement du prix depuis la date de règlement parmi les actions qui n'ont pas encore été exclues, et (ii) 100 %. Une fois que le rendement du prix d'une action est « bloqué » (c.-à-d., choisi afin de déterminer un rendement bloqué des actions), cet action est exclue aux fins du calcul futur des rendements bloqués des actions.

Le montant du remboursement à l'échéance est plafonné à 212,00 \$, ce qui correspond à un taux de rendement simple de 14,00 % par année pendant huit ans. Ce taux de rendement maximal ne sera atteint que si chaque rendement bloqué des actions est égal à 14,00 %.

### **Risques associés aux billets**

Un placement dans les billets est assujéti à certains facteurs de risque. Les souscripteurs éventuels devraient examiner avec soin les risques associés à la souscription et à la détention de billets, notamment les facteurs suivants et les autres facteurs de risque énoncés dans le document d'information :

#### *Aucun rendement garanti sur les billets*

Bien qu'un porteur ait droit, à la date de paiement, à un paiement qui ne peut être inférieur au capital des billets, ceux-ci ne porteront pas intérêt et rien ne garantit qu'ils rapporteront un rendement. Les rendements historiques des actions n'indiquent pas le rendement futur des billets. Rien ne garantit que la valeur des actions augmentera au cours de la période où les billets sont en circulation ni qu'un rendement sera réalisé sur les billets à la date d'échéance, et aucune garantie n'est donnée à cet égard.

#### *Marché secondaire pour la négociation des billets / Absence possible de liquidité du marché secondaire*

Les billets ne sont pas inscrits à la cote d'une bourse. Même si FBN a l'intention, sous réserve de certaines conditions, de maintenir jusqu'à la date d'échéance, dans des conditions de marché normales, un marché secondaire quotidien pour les billets, il n'est pas possible de prédire la façon dont les billets se négocieront sur le marché secondaire ou si ce marché sera liquide ou non. Les porteurs qui choisissent de vendre leurs billets avant la date d'échéance pourraient ne pas pouvoir le faire et, si la vente était possible, ils pourraient recevoir un prix nettement inférieur au capital et qui ne reflétera pas nécessairement l'appréciation du cours des actions, incluant tout rendement bloqué des actions, jusqu'à la date de cette vente ou jusqu'à la plus récente date de détermination du rendement bloqué des actions.

#### *Le rendement ne reflète pas un placement dans un portefeuille composé de la totalité des actions jusqu'à l'échéance*

Le rendement bloqué global des actions, calculé seulement à la date d'échéance, sera le résultat de la somme de chacun des huit rendements bloqués des actions établi à chacune des dates de détermination du rendement bloqué des actions. À chaque date de détermination du rendement bloqué des actions, une action sera exclue et ne sera donc plus prise en compte pour l'établissement des rendements bloqués des actions futurs. En conséquence, le rendement bloqué des actions aux dates subséquentes de détermination du rendement bloqué des actions sera calculé à partir d'un nombre moins élevé d'actions admissibles. Le porteur n'est donc pas exposé aux mêmes risques que s'il détenait tous les titres sous-jacents jusqu'à la date d'échéance.

#### *Le rendement ne reflète pas la plus-value intégrale*

Le montant du remboursement à l'échéance peut ne pas refléter la plus-value intégrale des actions étant donné que le rendement bloqué des actions est plafonné à 14,00 %.

#### *Risques liés aux actions*

Les cours historiques des actions ne doivent pas être pris comme une indication de leur cours futur. Il est impossible de prévoir si la valeur des actions augmentera ou diminuera. Le cours des actions sera influencé par des facteurs politiques, économiques, financiers et autres qui sont à la fois complexes et interreliés et qui peuvent avoir une incidence sur les marchés financiers et sur les marchés boursiers sur lesquels les actions sont négociées, et par diverses circonstances qui peuvent influencer la valeur d'une action particulière.

### *Remplacement et rajustements des actions*

L'agent chargé des calculs peut remplacer des actions ou apporter certains rajustements à la survenance de certains événements. Rien ne garantit qu'une nouvelle société de référence exercera une activité semblable à celle de la société de référence remplacée et que les actions de cette nouvelle société de référence afficheront un rendement comparable à celui des actions de la société de référence remplacée, et rien ne garantit que ces rajustements aboutiront au même résultat que celui découlant des décisions qu'un investisseur détenant directement les actions aurait prises dans une situation comparable. En outre, un porteur doit comprendre que si une société de référence devient insolvable ou si elle fait faillite, il se peut que le rendement bloqué global des actions soit nul, même si cette société de référence est remplacée par une nouvelle société de référence.

### *Le rendement ne reflète pas les dividendes et les distributions*

Le rendement des actions ne tiendra pas compte du versement de dividendes, de distributions ou d'autres paiements sur ces actions (il s'agit donc d'un rendement du prix). Par conséquent, le rendement à l'échéance en fonction du mode de calcul du montant du remboursement à l'échéance ne sera pas le même que le rendement pouvant être produit si ces actions étaient achetées directement et détenues pour la même période.

### *Risque de crédit*

Étant donné que l'obligation ultime de faire des paiements aux porteurs des billets incombe à la Citibank, N.A. (la « caution »), la probabilité que ces porteurs reçoivent les paiements qui leur sont dus à l'égard des billets, notamment le capital, sera tributaire de la santé financière et de la solvabilité de la caution.

### **Différence entre les billets et les placements à taux fixe**

Les modalités des billets diffèrent de celles des placements à taux fixe en ce qu'un rendement, le cas échéant, n'est versé sur les billets qu'à la date de paiement et que dans la mesure où il y a un excédent du montant du remboursement à l'échéance sur le capital à la date d'échéance. Le montant du remboursement à l'échéance ne dépassera le capital que si le rendement bloqué global des actions est positif. Une telle appréciation dépend d'événements qui sont par nature difficiles à prévoir et qui échappent au contrôle de Citibank Canada. Par conséquent, rien ne garantit qu'une telle appréciation surviendra ou qu'un montant supérieur au capital sera payable à l'égard de chaque billet.

### **Éléments dont l'acquéreur éventuel doit tenir compte**

Un investisseur ne devrait prendre la décision d'investir dans les billets qu'après avoir étudié attentivement, avec le concours de ses conseillers, la pertinence d'un placement dans les billets à la lumière de ses objectifs de placement. L'ajout de billets à un portefeuille généralement diversifié peut convenir à l'investisseur qui :

- recherche une exposition aux actions d'un groupe de sociétés de référence « blue chip »;
- n'est pas à l'aise avec l'idée d'exposer le capital à un risque sur la durée des billets de dépôt;
- est à l'aise avec une formule de rendement qui limite l'appréciation à un montant équivalent à un taux de rendement simple de 14,00 % par année pendant huit ans, sans limite quant à la dépréciation;
- est à l'aise avec une formule de rendement qui limite l'exposition à l'une des actions à une seule période pendant la durée des billets de dépôt;
- est à l'aise avec l'idée d'assumer le risque que seul le capital pourrait être payable à l'échéance;
- souhaite détenir les billets de dépôt jusqu'à la date d'échéance;
- n'a pas l'intention d'encaisser le revenu à court terme ou d'autres paiements sur les billets avant la date d'échéance.

### **Les billets ne constituent pas un dépôt assuré**

Les billets ne constituent pas un dépôt assuré en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts.

### **Aucun remboursement anticipé**

Les billets ne peuvent être remboursés par anticipation au gré de Citibank Canada ou d'un porteur avant la date d'échéance.

## **Marché secondaire**

Les billets ne sont pas inscrits à la cote d'une bourse.

FBN maintient actuellement un marché secondaire quotidien pour les billets, dans lequel l'écart maximal entre le cours acheteur et le cours vendeur est de 1,00 % du cours acheteur (commission non comprise) lorsque les ordres et les règlements sont effectués par l'intermédiaire de FundSERV, et de 1,00 % du capital (commission non comprise) lorsque les ordres et les règlements ne sont pas effectués par l'intermédiaire de FundSERV.

## **Droit d'annulation**

Aucun droit d'annulation ne s'applique dans le cadre d'achats de billets.

## **Modification des billets**

Citibank Canada et l'agent peuvent s'entendre pour modifier les billets sans avoir à obtenir le consentement des porteurs si, de l'avis raisonnable de Citibank Canada et de l'agent, la modification ne porte pas gravement atteinte aux intérêts des porteurs. Dans d'autres cas, les billets peuvent être modifiés si la modification est approuvée au moyen d'une résolution adoptée par le suffrage d'au moins 66  $\frac{2}{3}$  % des porteurs de billets représentés à l'assemblée convoquée aux fins de l'examen de cette résolution.

## **Conflit d'intérêts**

Étant donné que Citibank Canada est également l'entité chargée de calculer le montant du remboursement à l'échéance (l'« agent chargé des calculs »), l'agent chargé des calculs pourrait avoir des intérêts économiques contraires à ceux des porteurs, notamment en ce qui a trait à certaines décisions qu'il doit prendre pour établir le montant du remboursement à l'échéance et le rendement bloqué des actions, pour décider si un cas de perturbation des marchés, un cas de rajustement possible, un cas de fusion, une offre publique, une nationalisation, une insolvabilité, une perturbation de la couverture ou un cas de radiation de la cote s'est produit, pour calculer le rajustement consécutif ou remplacer une action dans ces cas, s'il y a lieu, et pour prendre certaines autres décisions à l'égard des actions.

## **Cautionnement**

Le paiement à échéance de toutes les sommes exigibles et payables aux termes des billets sera irrévocablement et inconditionnellement cautionné par Citibank, N.A.

## **Renseignements disponibles**

D'autres renseignements concernant les billets, notamment (i) la valeur liquidative des billets un jour donné, et la façon dont cette valeur est liée au rendement à l'échéance des billets, et (ii) le dernier cours disponible, avant le jour donné, des actions et le rendement de chaque action, sont disponibles sur demande auprès de Citibank Canada, 123, Front Street West, 10<sup>th</sup> Floor, Toronto (Ontario) M5J 2M3, à l'attention de : Sreenath Kodancha, n° de téléphone : (416) 947-5388, n° de télécopieur : (416) 947-5642.